

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 8 février 2017 au siège de la Commission, 44 rue Cambronne à Paris 15^{ème}, sous la présidence de Laurent MAHIEU, la Commission des titres d'ingénieur a :

- adopté le procès-verbal de la séance plénière des 10 et 11 janvier 2017, le relevé de conclusions ainsi que des avis et décisions correspondants.
- approuvé le compte de résultat 2016 ainsi que le nouveau budget prévisionnel 2017.
- approuvé, sur proposition d'Agnès SMITH et Delphin RIVIERE, diverses modifications dans la programmation et la composition d'équipes de missions d'audit des campagnes 2017 et 2018.

Ensuite, la Commission a donné des avis et pris des décisions :

1/ Audits anticipés des établissements de l'Académie d'Orléans-Tours en vue du calage des accréditations avec la prochaine période de contractualisation,
(5 rentrées de 2018 à 2022)

Université d'Orléans

- Ecole polytechnique de l'Université d'Orléans (Polytech Orléans)

Avis favorable au renouvellement, pour la durée maximale de 6 ans à compter du 1er septembre 2017 jusqu'à la rentrée 2022 incluse, de l'accréditation de l'Université d'Orléans à délivrer les titres d'*ingénieur diplômé* suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université d'Orléans, spécialité Energétique*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- *Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université d'Orléans, spécialité Matériaux et Mécatronique (nouvel intitulé en remplacement de Mécanique, matériaux, mécatronique)*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- *Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université d'Orléans, spécialité Génie industriel*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue (site de Chartres)

Avis favorable à l'extension maximale jusqu'à la rentrée 2022 incluse de l'accréditation (en cours jusqu'à la rentrée 2019) de l'Université d'Orléans à délivrer les titres d'*ingénieur diplômé* suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université d'Orléans, spécialité Génie civil et Environnement (nouvel intitulé en remplacement de Génie civil)*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.
- *Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université d'Orléans, spécialité Génie mécanique et Production (nouvel intitulé en remplacement de Production)*, en partenariat avec l'ITII Centre en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

Confirmation, jusqu'à la fin de l'année universitaire 2019-2020, de l'accréditation de l'Université d'Orléans à délivrer le titre d'*ingénieur diplômé* suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université d'Orléans, spécialité Génie physique et Systèmes embarqués (nouvel intitulé en remplacement de Electronique et optique)*, en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue.

Avis favorable au renouvellement, pour une durée restreinte de 3 ans à compter du 1er septembre 2017, jusqu'à la fin de l'année universitaire 2019-2020, de l'accréditation de l'Université d'Orléans à délivrer le titre d'*ingénieur diplômé* suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université d'Orléans, spécialité Système d'information pour le bâtiment (nouvel intitulé en remplacement de Intelligence du bâtiment)*, en partenariat avec l'ITII Centre, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue (transfert du site de Châteauroux vers le site d'Orléans).

(AVIS N° 2017/02-01)

Université de Tours

- Ecole polytechnique de l'Université de Tours (Polytech Tours)

Avis favorable à l'extension maximale jusqu'à la rentrée 2022 incluse de l'accréditation (en cours jusqu'à la rentrée 2019) de l'université de Tours à délivrer les titres d'*ingénieur diplômé* suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours, dans les 4 spécialités – Electronique et Génie électrique (nouvel intitulé en remplacement de Electronique et systèmes de l'énergie électrique) – Mécanique et Génie mécanique (nouvel intitulé en remplacement de Mécanique et conception des systèmes) – Informatique – Génie de l'aménagement et de l'Environnement,*

en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue.

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours, spécialité Informatique industrielle, en partenariat avec l'ITII Centre,*

en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** : l'établissement doit établir un plan d'action stratégique relatif à la spécialité *Génie de l'aménagement et de l'Environnement* en vue de conforter son positionnement.

L'établissement enverra au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, avant le 15 février 2019, un rapport intermédiaire portant sur le suivi des recommandations.

(AVIS N° 2017/02-02)

Institut national des sciences appliquées Centre-Val de Loire

Avis favorable au renouvellement, pour la durée maximale de 6 ans à compter du 1er septembre 2017 jusqu'à la rentrée 2022 incluse, de l'accréditation de l'Institut national des sciences appliquées Centre-Val de Loire à délivrer le titre d'*ingénieur diplômé* suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre-Val de Loire, spécialité Energie, risques, environnement,*

en formation initiale sous statut d'apprenti.

(site de Bourges)

Avis favorable à l'extension maximale jusqu'à la rentrée 2022 incluse de l'accréditation (en cours jusqu'à la rentrée 2019) de l'Institut national des sciences appliquées Centre-Val de Loire à délivrer les titres d'*ingénieur diplômé* suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre-Val de Loire, dans les 2 spécialités – Maîtrise des risques industriels – Sécurité et technologies informatiques,*

en formation initiale sous statut d'étudiant.

(site de Bourges)

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre-Val de Loire, spécialité Génie des systèmes industriels,*

en formation initiale sous statut d'étudiant.

(site de Blois)

La Commission prend acte favorablement de la mise en place des contrats de professionnalisation.

L'Institut enverra au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, avant le 15 février 2020, un rapport intermédiaire portant sur le suivi des recommandations, tout particulièrement pour la spécialité sous statut d'apprenti. L'Institut adressera sous trois mois une proposition de modifications des intitulés des spécialités sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2017/02-03)

2/ Suivi général des habilitations

Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest (ESEO)

La Commission prend acte de l'ouverture des antennes de Paris (Saint-Cloud) et Dijon et de la réalisation sur ces sites d'un cycle préparatoire, sur recrutement post-bac, permettant l'accès au cycle ingénieur à Angers.

Elle autorise l'organisation de la 5^{ème} année d'études sur le site de Saint-Cloud pour les élèves-ingénieurs qui effectuent cette dernière année dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, en Ile-de-France.

(DECISION N° 2017/02-04)

Institut polytechnique LaSalle Beauvais – ESITPA

La Commission prend acte favorablement du processus de fusion opéré entre l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais et l'ESITPA à compter du 1^{er} janvier 2016.

Elle prend également acte du rapport intermédiaire dont le contenu est relatif au périmètre de l'ancienne ESITPA (**DECISION N° 2014/06-08**) et invite l'établissement à poursuivre et conforter les actions entreprises.

Enfin, la Commission décide de renouveler, pour la durée maximale de 3 ans à compter de la rentrée 2017, l'habilitation de l'établissement à délivrer le titre d'*ingénieur diplômé* suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais-ESITPA, spécialité Agriculture,*

en formation initiale sous statut d'apprenti.

(formation sur le site de Rouen)

(**DECISION N° 2017/02-05**)

Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Cachan (ESITC Cachan)

La Commission prend acte avec réserves du rapport intermédiaire demandé lors du suivi périodique (**DECISION N° 2013/06-02**), relatif à la mise en œuvre des recommandations formulées et invite l'école à intensifier les actions afférentes.

(**DECISION N° 2017/02-06**)

Institut supérieur des matériaux du Mans (ISMANS)

La Commission prend acte des documents relatifs à l'évolution statutaire, demandés lors de la séance plénière du 8 mars 2016 (**DECISION N° 2016/03-03**).

Elle rappelle que l'Etablissement doit transmettre, en mars 2017, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, un rapport intermédiaire sur le fonctionnement dans le nouveau cadre.

Elle confirmera alors l'intitulé du titre d'*ingénieur diplômé*.

(**DECISION N° 2017/02-07**)

3/ Modification des statuts d'un grand établissement et intégration d'écoles

Institut Mines-Télécom (IMT)

La Commission prend acte du décret n°2016-1527 du 14 novembre 2016 modifiant le décret n°2012-279 du 28 février 2012 relatif à l'Institut Mines-Télécom, ainsi que des arrêtés, du 5 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, du 5 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure des mines d'Alès, du 16 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, du 5 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, du 23 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai :

- Les Ecoles nationales supérieures de mines de Saint-Étienne, Alès et Albi-Carmaux deviennent des écoles internes de l'Institut Mines-Télécom, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant du statut de grand établissement, auquel sont transférées les accréditations dont bénéficiaient ces écoles.

- La création de l'**Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire** résulte de la fusion de l'école nationale supérieure des mines de Nantes et de Télécom Bretagne sous la forme d'une école interne de l'Institut Mines-Télécom. L'Institut Mines-Télécom est autorisé à délivrer les titres d'*ingénieur diplômé* de Télécom Bretagne et de l'Ecole nationale supérieure des mines de Nantes jusqu'aux termes des habilitations en cours (article 47 du décret n°2016-1527).

La création de l'**Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai** résulte de la fusion de l'école nationale supérieure des mines de Douai et de Télécom Lille sous la forme d'une école interne de l'Institut Mines-Télécom. L'Institut Mines-Télécom est autorisé à délivrer les titres d'*ingénieur diplômé* de Télécom Lille et de l'Ecole nationale supérieure des mines de Douai jusqu'aux termes des habilitations en cours (article 56 du décret n°2016-1527).

En conséquence, les titres d'*ingénieur diplômé* préparés dans ces différentes écoles sont les suivants, à partir du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'à la fin des habilitations en cours :

- Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (Mines St-Etienne)

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Étienne de l'Institut Mines-Télécom,*
en formation initiale sous statut d'étudiant.

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Étienne de l'Institut Mines-Télécom,*
spécialité *génie industriel,*

en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue.

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Étienne de l'Institut Mines-Télécom,*
spécialité *génie des installations nucléaires, en convention avec l'institut national des sciences et techniques nucléaires*

en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Étienne de l'Institut Mines-Télécom,*

spécialité *énergétique*

en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue.

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Étienne de l'Institut Mines-Télécom, spécialité systèmes électroniques embarqués,*

en formation continue.

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Étienne de l'Institut Mines-Télécom, spécialité microélectronique et informatique,*

en formation initiale sous statut d'étudiant

(formation sur le site de Gardanne)

- Ecole nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom,*
en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue.

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité informatique et réseaux,*

en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction,*

en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité mécatronique,*

en formation initiale sous statut d'apprenti.

- Ecole nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux)

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux de l'Institut Mines-Télécom,*
en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

- École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire

- *ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom,*

en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue.

(site de Brest)

- *ingénieur diplômé de Télécom Bretagne de l'Institut Mines-Télécom, spécialité réseaux et télécommunications, en partenariat avec l'ITII Bretagne,*

en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

(site de Brest)

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines de Nantes,*

en formation initiale sous statut d'étudiant.

(site de Nantes)

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines de Nantes, spécialité génie logiciel, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire,*

en formation initiale sous statut d'apprenti.

(site de Nantes)

- École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines de Douai,*

en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue.

(site de Douai)

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines de Douai, spécialité génie industriel, en partenariat avec l'IPHC,*

en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

(sites de Douai et Valenciennes)

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines de Douai, spécialité plasturgie et matériaux composites industriels, en partenariat avec l'ISPA,*

en formation initiale sous statut d'apprenti.

(sites de Douai et d'Alençon)

- *ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure des mines de Douai, spécialité génie civil et systèmes ferroviaires, en partenariat avec l'IPHC,*

en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

(sites de Douai et Valenciennes)

- *ingénieur diplômé de Télécom Lille,*

en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

(site de Lille)
(AVIS N° 2017/02-08)